



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 16 octobre 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention aux évènements à caractère économique et numérique - Marché de Noël de Bastia 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à 9h le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 10 octobre 2023.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 16 octobre 2023

OBJET : Attribution d'une subvention aux évènements à caractère économique et numérique - Marché de Noël de Bastia 2023

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 mars 2019 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux évènements à caractère économique et numérique ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : « toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil » ;

Considérant le partenariat mis en place depuis 2013 pour l'organisation du marché de Noël de Bastia et le rôle de co-organisateur de la CAB dans le cadre de sa compétence développement économique ;

Vu la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2022-2024 signée avec la Ville de Bastia, le syndicat départemental des jeunes agriculteurs, la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Corse, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Une subvention d'un montant de 20 000 euros à la ville de Bastia, pour l'édition 2023 du marché de Noël ;

APPROUVE

Le projet d'avenant à la convention cadre, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal, service gestionnaire 3ECO, chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **25 OCT. 2023**
et publication ou notification
du **25 OCT. 2023**
La Directrice de l'Administration Générale
N. BAQUJ



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr